

Indices et normes de divulgation

Nous utilisons des cadres externes pour nous aider à mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de divulgation, pour nous assurer que nous couvrons les sujets qui intéressent le plus les parties prenantes et pour faciliter la comparaison avec d'autres entreprises.

Les indices ci-dessous montrent quels sujets et divulgations sont couverts et leur emplacement dans notre suite de rapports. Ces indices incluent des indicateurs provenant de :

- Les normes de la Global Reporting Initiative (GRI 1 : Fondation 2021)
- Le Service Sustainability Accounting Standard Board (SASB) ;
- Le Forum économique mondial (WEF).

Nos priorités en matière de durabilité ont été dérivées d'une analyse de matérialité réalisée en 2022. Le résultat final de cette analyse se trouve dans une infographie intitulée [Développement durable : nos priorités d'intervention](#). L'infographie présente les questions relatives au développement durable les plus prioritaires dans le cadre de la présentation de rapports selon les normes susmentionnées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : NOS PRIORITÉS D'INTERVENTION

Interne



Nos propres émissions de GES et consommation d'énergie.

Alors que notre programme Ingénierie Net Zéro aide les clients à décarboner leurs activités, nous donnons l'exemple en progressant vers notre propre objectif net zéro.



Engagement des employés

Favoriser l'engagement, la participation, l'alignement, et la loyauté de notre personnel.



Ensemble, sans exception

Promouvoir un environnement où chaque individu se sent accepté et apprécié pour ses contributions uniques.

Externe



Gestion des impacts de nos projets

- Réduction de la **consommation d'eau, d'énergie et de matières premières**.
- Diminution des **rejets de contaminants** dans l'environnement.
- Création d'une **valeur sociale** et d'**avantages pour la collectivité**.
- Protection des **droits de la personne**.
- Protection et augmentation de la **biodiversité**.



La composition de nos secteurs d'activité qui tient compte des changements climatiques

- Occasions pour le secteur **Énergie nucléaire**.
- Occasions pour le **transport collectif et ferroviaire**.
- **Bâtiments et lieux** : résilience aux effets des changements climatiques et répercussions sur le cycle de vie.

PILIERES FONDAMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Intégrité



Santé et sécurité



Numérique



Éducation en matière de développement durable

Contenu

Rapports sur les indices et les normes	1
Sources d'information	2
GRI - Indice des normes 2021 de la Fondation	3
SASB - Indice des services d'ingénierie et de construction	21
SASB - Indice des services professionnels et commerciaux	24
WEF- Indicateurs du capitalisme des parties prenantes Indice	26

Sources d'information mentionnées dans les indices

AIF : Notice annuelle, exercice clos le 31 décembre 2024, disponible à l'adresse

<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2024/annual-info-form-2024-fr.pdf>

AIR : Rapport annuel intégré 2024, disponible à l'adresse:

<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/annual-integrated-report-2024-fr.pdf>

Livre bleu : Livre bleu mondial HSE 2024 (notre manuel mondial sur le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement), disponible à l'adresse suivante :

https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/blue-book_fr.pdf

CFS : États financiers consolidés et notes complémentaires 2024, signés le 13 mars 2025 et disponibles à l'adresse suivante :

https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2024/f_financial_statement_annuel_2024-fr.pdf

Code : Code de conduite 2025, disponible à l'adresse

<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/policies/code-of-conduct-fr.pdf>

TCFD : Information financière relative aux changements climatiques 2022, selon le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, disponible à l'adresse:

<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/tcfd-report-2022-fr.pdf>

Rapport sur l'intégrité : Rapport sur l'intégrité 2023, disponible à l'adresse

<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf>

LAR : Limited Assurance Report, fourni par Deloitte LLP le 14 mai 2025, disponible à l'adresse:

<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/independent-assurance-report-2024-fr.pdf>

Rapport de gestion : Rapport de gestion, daté du 13 mars 2025, disponible à l'adresse:

https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2024/f_mda_annuel_2024-fr.pdf

MPC : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction et avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, datés du 27 mars 2025, disponibles à l'adresse:

<https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2024/atkinsrealis-proxy-circular-2024-fr.pdf>

Index de contenu 2023 de la Global Reporting Initiative

Déclaration d'utilisation	AtkinsRéalis a produit un rapport conforme aux normes GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Standard utilisé	GRI 1 : Fondation 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI	Aucune

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
GRI 2 : Divulgations générales 2021		
GRI 2 Section 1 : L'organisation et ses pratiques en matière de rapports		
2-1	Détails de l'organisation	
2-1-a	Dénomination sociale	Groupe AtkinsRéalis inc. (la « Société » ou « AtkinsRéalis »). Il est à noter que la Société a obtenu l'approbation des actionnaires pour changer sa dénomination sociale de « Groupe SNC-Lavalin inc. » à « Groupe AtkinsRéalis inc. » lors de son assemblée annuelle des actionnaires de 2024, tenue le 18 mai 2024.
2-1-b	Nature de la propriété et forme juridique	Le Groupe SNC-Lavalin inc. (faisant affaire sous le nom d'AtkinsRéalis) a été constitué en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogé en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 24 mars 1980. Comme il a été annoncé précédemment, la Société a demandé l'approbation des actionnaires lors de son assemblée annuelle des actionnaires de 2024 afin de changer sa dénomination sociale de « Groupe SNC-Lavalin inc. » à « Groupe AtkinsRéalis Inc. », à la suite de quoi ses statuts constitutifs ont été modifiés. Les actions de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX : ATRL). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'AIF.
2-1-c	Emplacement du siège social	Le siège social et le siège social de la Société sont situés au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H2Z 1Z3.
2-1-d	Pays des opérations	Au 31 décembre 2024, la Société avait des opérations importantes dans les régions/pays suivants : Amériques : Brésil, Canada, Pérou, États-Unis. Europe : Irlande, Roumanie, Royaume-Uni. Afrique et Moyen-Orient : Algérie, Égypte, Qatar, Arabie saoudite, Emirates. Asia et Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, Inde, République de Corée. Changement notable : En 2024, la Société a étendu sa présence régionale au Moyen-Orient avec l'ouverture d'un nouveau bureau au Caire, en Égypte. Le nouveau bureau fait partie des centres technologiques mondiaux de l'entreprise et soutient son modèle de livraison mondial en fournissant des capacités et des talents pour travailler aux côtés de ses régions et de ses marchés sur les principales livraisons de clients.
2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l'organisation	
2-2-a	Entités incluses	La Société compte cinq secteurs à présenter, soit : i) Services d'ingénierie Régions ; ii) Nucléaire ; iii) Linxon ; iv) Projets CMPF ; et v) Capital. Ces secteurs sont décrits dans notre Rapport de gestion, plus précisément à la rubrique « 1.2 NOUVELLE STRUCTURE OPÉRATIONNELLE ». Les cinq secteurs ont été inclus dans notre divulgation liée au développement durable, sauf indication contraire.
2-2-b	Entités : information financière et rapports sur le développement durable	La Société publie chaque année des états financiers consolidés audités (CFS). Toute l'information relative au développement durable est basée sur les mêmes secteurs que ceux présentés dans l'CFS, sauf indication contraire.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-2-c	Pratiques de consolidation	i. Notre approche à l'égard des consolidations n'a pas impliqué d'ajustements de l'information pour les intérêts minoritaires, c'est-à-dire que les coentreprises ne sont pas incluses dans la divulgation de l'information sur le développement durable de la Société ; ii. Le 2 juillet 2024, AtkinsRéalis a conclu la vente de l'unité d'affaires SNC-Lavalin Industriel-atlantique à Novus Services techniques, à compter du 30 juin 2024. Les informations divulguées dans le présent document reflètent la structure organisationnelle au 31 décembre 2024. Par conséquent, les données attribuées à SNC-Lavalin Industrielle Atlantique ont été exclues. Les seules exceptions sont les incidents liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et les taux de fréquence des incidents. Tous les incidents sur les sites contrôlés sont comptabilisés, indépendamment des personnes morales concernées. Dans tous les cas où l'approche de la Société en matière de consolidation diffère, cela est clairement indiqué dans le texte ou dans une note de bas de page.
2-3	Période de référence, fréquence et point de contact	
2-3-a	Période et fréquence du rapport	La période de présentation de l'information sur le développement durable de la Société correspond à l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre, qui est également l'exercice financier de la Société). La fréquence des rapports est annuelle.
2-3-b	Période de présentation de l'information financière	La période de présentation de l'information financière de la Société correspond à l'année civile. La période d'information financière et la période d'information relative au développement durable sont alignées.
2-3-c	Date de publication	La date de publication de notre divulgation relative au développement durable 2024 est le 15 mai 2025.
2-3-d	Point de contact	Pour toute question relative à des sujets liés au développement durable chez AtkinsRéalis, veuillez contacter Marie-Michèle Bleau à l'adresse : marie-michele.bleau@atkinsrealis.com.
2-4	Reformulation des informations	
2-4-a	Reformulation	Après avoir réalisé un inventaire complet des émissions de GES de portée 1, 2 et 3, AtkinsRéalis a reformulé les chiffres liés à ces émissions. Cela est dû i) à un changement de méthodologie pour notre inventaire des GES et à l'élargissement de notre couverture des émissions indirectes pour inclure toutes les catégories pertinentes du scope 3. Ces changements auront ii) un impact sur les chiffres des années de déclaration suivantes : 2019 (notre année de référence) et 2023. veuillez vous référer à notre AIR pour plus d'informations.
2-5	Assurance externe	
2-5-a	Assurance externe - Politiques et pratiques	Certains indicateurs de performance publiés dans notre AIR ont été assurés de manière indépendante à un niveau limité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Deloitte), l'auditeur indépendant, conformément à la Norme canadienne sur les missions de certification (NCMC). D'autres indicateurs ont été examinés par l'équipe d'audit interne d'AtkinsRéalis. Il est à noter que le présent indice GRI a été préparé par la direction de la Société en mettant l'accent sur l'exactitude, la transparence et l'exhaustivité, mais qu'il n'a pas été vérifié par un organisme externe.
2-5-b	Rapport d'assurance externe	i et ii Veuillez consulter notre LAR. iii Deloitte LLP est un auditeur indépendant.
GRI 2 Section 2 : Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	
2-6-a	Secteurs d'activité	Pour obtenir un résumé des secteurs dans lesquels la Société est active, se reporter à la rubrique « Description de nos activités » de notre rapport de gestion.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-6-b	Description de la chaîne de valeur	Veuillez consulter notre page web dédiée à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/markets-and-services .
2-6-c	Description des relations d'affaires	Voir la note 35. « Filiales, partenariats et entreprises associées » des notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2024 dans notre CFS.
2-6-d	Changements dans les activités, la chaîne de valeur et les relations d'affaires	Veuillez vous reporter à notre rapport de gestion, plus précisément à la section intitulée « Sommaire – Autres éléments ».
2-7	Employés	Veuillez consulter notre AIR.
2-7-e	Fluctuation des effectifs	En 2024, l'entreprise a connu une augmentation nette d'environ 1 400 employés. Cette augmentation est entièrement attribuable à la croissance organique et aux nouvelles embauches. AtkinsRéalis étant une entreprise d'ingénierie, de conception et de services professionnels, les fluctuations sont généralement liées au cycle de vie des projets plutôt qu'aux fluctuations saisonnières. Cependant, l'entreprise s'efforce de retenir les talents et d'affecter des employés à de nouveaux mandats, plutôt que de les laisser partir temporairement entre deux projets, ce qui permet d'atténuer ces fluctuations potentielles.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Jusqu'en 2024, la société employait plus de 2 500 travailleurs occasionnels (travailleurs intérimaires et consultants). Le nombre de travailleurs occasionnels est resté relativement stable par rapport à 2023, mais la proportion de ces travailleurs continue de diminuer légèrement par rapport à notre effectif total.
GRI 2 Section 3 : Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	
2-9-a	Structure de gouvernance	L'organe de gouvernance le plus élevé de la Société est son conseil d'administration, qui est composé des comités suivants : > Comité d'audit et de risques ; > Commission de la gouvernance, de l'éthique et du développement durable ; > Comité des ressources humaines ; > Comité de la sécurité, de la surveillance de projet et de la technologie. Veuillez consulter les sections « Notre leadership » (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/our-leadership) et « Notre gouvernance d'entreprise » (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/corporate-governance) de notre site Web pour plus de détails, y compris les mandats du conseil et de ses différents comités.
2-9-b	Comités chargés de superviser la gestion des impacts de l'organisation	Le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable aide le conseil à élaborer l'approche de la Société à l'égard de la gouvernance d'entreprise, de l'éthique, de la conformité et du développement durable. Le comité de la sécurité, de la surveillance des projets et de la technologie est chargé de superviser le cadre général de gestion des projets, de la technologie et de la santé, de la sûreté, de l'environnement et de la sécurité découlant des activités et des activités de la société. Les mandats de ces comités peuvent être consultés via la section « Notre gouvernance d'entreprise » (https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/corporate-governance).

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-9-c	Composition de la plus haute instance de gouvernance	Voir notre MPC. Plus précisément : i. Veuillez consulter la section intitulée « Structure, organisation et composition du conseil et des comités du conseil ». ii. Veuillez consulter la section intitulée « Indépendance », ainsi que la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur ». iii. Veuillez consulter la sous-section intitulée « Ancienneté et retraite des administrateurs ». iv. Veuillez consulter la section intitulée « Disponibilité des administrateurs », ainsi que la section intitulée « Informations sur nos candidats au poste d'administrateur ». v. Veuillez consulter la section intitulée « Personnes des groupes désignés ». vi. Veuillez consulter le tableau intitulé « Niveau d'expérience selon les compétences et l'expertise », ainsi que la section intitulée « Information sur nos candidats aux postes d'administrateur ». vii. La Société n'a aucun engagement ni aucun objectif concernant la représentation des parties prenantes, et elle ne fait actuellement rapport à ce sujet.
2-10	Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément la sous-section intitulée « Processus d'examen annuel et de relève du Conseil ».
2-11	Président de la plus haute instance de gouvernance	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément la sous-section intitulée « Indépendance ».
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	
2-12-a	Surveillance de la raison d'être, de la valeur, de la mission	Veuillez consulter le mandat du Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du Conseil d'administration, disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-12-b	Supervision de la diligence raisonnable	Veillez consulter les mandats des comités du conseil d'administration : > Mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de durabilité (à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf) ; > Mandat du Comité d'audit et de risque (à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/audit-risk-mandate-fr.pdf) ; > Mandat du Comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie (à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/spot-mandate-fr.pdf) ; et > Comité des ressources humaines (à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/hr-mandate-fr.pdf). Veillez également consulter la sous-section intitulée « Gestion des risques : la résilience en action » dans notre AIR.
2-12-c	Efficacité	Veillez consulter les mandats du Conseil d'administration mentionnés sous l'indicateur GRI 2-12 b (ci-dessus) ainsi que la section intitulée « Rapports des comités du Conseil » dans notre MPC.
2-13	Délégation de responsabilité	Veillez consulter le mandat du Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil d'administration, disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf
2-14	Rapports sur le développement durable	Veillez consulter le mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil d'administration (disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf) ainsi que le mandat du Comité d'audit et de risques (à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/audit-risk-mandate-fr.pdf).
2-15	Conflits d'intérêts	
2-15-a	Prévention et atténuation des conflits d'intérêts	Veillez consulter notre MPC, plus précisément les sous-sections intitulées « Indépendance » et « Conflits d'intérêts ». De plus, notre Code peut également être consulté, car il s'applique à tous les employés, consultants individuels, personnel prêté, dirigeants et administrateurs d'AtkinsRéalis.
2-15-b	Divulcation des conflits d'intérêts	i Veillez consulter notre MPC, les engagements supplémentaires des membres du conseil d'administration d'AtkinsRéalis' sont divulgués dans leurs biographies respectives, dans la section intitulée « Informations sur nos candidats aux postes d'administrateur ». ii À l'heure actuelle, l'actionariat croisé ne fait pas partie de la vérification effectuée en ce qui concerne les conflits d'intérêts potentiels des membres du conseil. iii La Société n'a pas d'actionnaire majoritaire. Pour plus de détails, consultez notre section MPC intitulée « Informations concernant certains actionnaires de la Société ». iv Veillez consulter notre MPC, plus précisément la section intitulée « Autres renseignements ».

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-16	Communication des préoccupations critiques	
2-16-a	Processus de communication	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément la section intitulée « Interaction avec les actionnaires ». En outre, toutes les parties intéressées peuvent faire part de leurs préoccupations, problèmes, allégations de violation ou plaintes de manière anonyme via notre ligne de signalement de l'intégrité exploitée par un fournisseur de services tiers indépendant : www.clearviewconnects.com. Une liste de numéros de téléphone est également fournie à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/snc-lavalin-phone-numbers-reporting-line-fr.pdf. En outre, les préoccupations critiques sont communiquées à l'organe de gouvernance le plus élevé conformément aux mandats des comités du conseil d'administration concernés : > Conformément au mandat du Comité d'audit et de risques du conseil d'administration (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/audit-risk-mandate-fr.pdf), les préoccupations, les problèmes, les violations ou les plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes, l'audit ou la fraude sont communiqués trimestriellement audit comité. > Conformément au mandat du comité de la sécurité, de la surveillance de projet et de la technologie (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/spot-mandate-fr.pdf), au moins chaque année et au besoin à la suite d'un incident, le comité reçoit un rapport sur la cybersécurité et un rapport sur la sécurité mondiale, examine les problèmes et les risques connexes ainsi que les mesures d'atténuation mises en place, et formule des recommandations, le cas échéant. > Conformément au mandat du Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/gesc-mandate-fr.pdf), chaque trimestre, le Comité examine le rapport du Chef, développement durable et Intégrité en ce qui concerne : les problèmes, les violations, les plaintes, les écarts ou dérogations signalés à la Société concernant le Code de conduite de la Société et les politiques et procédures de la Société.
2-16-b	Nombre et nature des préoccupations critiques	AtkinsRéalis ne rend pas compte publiquement du nombre de préoccupations critiques communiquées au conseil d'administration, car nous considérons que ces informations sont confidentielles.
2-17	Connaissance collective de la plus haute instance de gouvernance	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément la sous-section intitulée « Formation continue des administrateurs », ainsi que le mandat du conseil d'administration, disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/board-mandate-fr.pdf , plus précisément au point 3.2 C).
2-18	Évaluation du rendement	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément la sous-section intitulée « Évaluation du conseil ».

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-19	Politiques de rémunération	
2-19-a	Politiques de rémunération	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément les sections intitulées « Analyse de la rémunération des administrateurs » et « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction ».
2-19-b	Rémunération en lien avec la performance ESG	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément les sous-sections intitulées « Engagement des actionnaires » et « Mesure du rendement ».
2-20	Processus de détermination de la rémunération	
2-20-a	Processus de détermination de la rémunération	En plus des sections de notre MPC intitulées « Analyse de la rémunération des administrateurs » et « Analyse de la rémunération des membres de la haute direction », veuillez consulter : i. la section intitulée « Rapport du comité des ressources humaines », également dans notre MPC, et le mandat dudit Comité du Conseil d'administration (à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/about-newco/corporate-governance/hr-mandate-fr.pdf). ii. Point « adopter une résolution prévoyant un vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction » à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2024, dans notre MPC. iii. Sous-section intitulée « Conseillers en rémunération des membres de la haute direction » dans notre MPC.
2-20-b	Résultats des votes	AtkinsRéalis publie les résultats du vote consultatif sur la rémunération et d'autres propositions présentées aux actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) dans les 24 heures suivant l'ajournement de ladite assemblée. Ceux-ci sont disponibles sur la page web dédiée « Trousse de l'investisseur » à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/investor-essentials/investors-briefcase/ La dernière Assemblée Générale a eu lieu le 16 mai 2024 et le « RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU VOTE » est disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/investor-briefcase/fr/2024/atkinsrealis-vote-results-2024-fr.pdf. Veuillez vous reporter au point #5, intitulé « Vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des dirigeants » à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2024, dans notre MPC.
2-21	Ratio de la rémunération annuelle totale	AtkinsRéalis ne souhaite pas divulguer publiquement ces informations. Cependant, nos AIF et MPC comprennent toutes les informations à partir desquelles les actionnaires peuvent déduire le ratio de la rémunération du PDG par rapport à la rémunération moyenne d'un employé équivalent temps plein de la Société.
GRI 2 Section 4 : Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément les sections intitulées « Accélérer AtkinsRéalis : un message du président du conseil d'administration » et « Offrir l'excellence et stimuler la croissance: Un message du président et chef de la direction ».

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-23	Engagements politiques	Pour obtenir la liste complète des politiques accessibles au public, veuillez consulter notre centre de téléchargement et sélectionner « politique » dans le champ du type de document (à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/fr-fr/media/download-center#all/all/all/policy). Les politiques les plus pertinentes en matière de conduite des entreprises et de droits de l'homme sont les suivantes : > Code de conduite (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/policies/code-of-conduct-fr.pdf) ; > Code de conduite des contreparties (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf) ; > Politique sur les Droits de la personne (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/human-rights-policy-fr-2024.pdf) ; > Énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/fr-fr/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/modern-slavery-statement-fr.pdf) ; > Procédure de conformité (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/compliance-fr.pdf). Chaque politique définit son propre champ d'application.
2-24	Intégration des engagements politiques	Veuillez consulter notre Cadre de gouvernance, disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/governance-framework-fr.pdf.
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	
2-25-a	Engagements à remédier aux impacts négatifs	Veuillez consulter les comptes rendus de notre dernière évaluation de matérialité réalisée en 2022 à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/supporting-document/esg-our-focus-areas-fr.pdf
2-25-b	Mécanismes de règlement des griefs	Toute partie intéressée peut faire part de ses préoccupations, de ses problèmes, de ses allégations de violation ou de ses plaintes de manière anonyme via notre ligne de signalement de l'intégrité exploitée par un fournisseur de services tiers indépendant : www.clearviewconnects.com. Une liste de numéros de téléphone est également fournie à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/snc-lavalin-phone-numbers-reporting-line-fr.pdf. Lorsqu'une allégation de mauvaise conduite est reçue, l'information est transmise à l'équipe concernée et des procédures d'enquête sont lancées. Le déroulement de l'enquête est présenté au Comité d'éthique et de conformité, qui émet à son tour des recommandations. Il convient de noter que la majorité des plaintes reçues au cours d'une année donnée concernent les ressources humaines et concernent rarement des impacts environnementaux, sociaux ou communautaires négatifs.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
2-25-c	Autres processus pour remédier aux impacts négatifs	En cas d'impacts environnementaux négatifs ou d'impacts sur les communautés où nous travaillons, AtkinsRéalis est responsable de ses propres actions et assume une responsabilité limitée pour les actions des entrepreneurs agissant au nom de l'entreprise. En cas d'incident ou d'urgence, des mesures correctives sont prises dès qu'il est jugé sécuritaire de le faire. Veuillez consulter notre Livre bleu, sous la section intitulée « Préparation et réponse aux situations d'urgence ».
2-25-d	Implication des parties prenantes	Dans le cadre de nos sondages sur les enquêtes sur l'intégrité, nous demandons aux personnes qui ont participé à des enquêtes liées à l'intégrité de nous faire part de leur expérience du processus d'enquête, ce qui comprend le signalement d'une plainte, les interactions avec les enquêteurs et la correction de l'enquête. Parmi les personnes qui ont participé au sondage, 50 % ont répondu positivement au processus de signalement et à l'expérience du processus d'enquête, 35 % ont eu une réponse neutre et 15 % ont suggéré des améliorations au processus.
2-25-e	Efficacité du mécanisme de règlement des griefs	AtkinsRéalis surveille l'efficacité de son mécanisme de règlement des griefs par le biais de son processus d'audit interne. Lorsque des incidents se produisent sur des sites contrôlés, les enquêtes sur les incidents sont terminées en temps opportun et les procédures, y compris les leçons apprises, sont communiquées efficacement à toutes les parties concernées, y compris la direction, le service HSE local et les organismes de réglementation et d'application de la loi, le cas échéant.
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	i. Des responsables de l'intégrité sont nommés pour chaque secteur d'activité et pour chaque région dans laquelle AtkinsRéalis exerce ses activités. Nos employés sont encouragés à communiquer et à poser des questions sur l'interprétation ou l'application des procédures de conformité directement à l'agent d'intégrité responsable d'un secteur ou d'une région choisie. Veuillez consulter notre document Faits saillants d'intégrité pour plus de détails sur notre programme d'intégrité (disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/integrity-highlights-fr.pdf). ii. Opérée par un prestataire de services externe, notre ligne de signalement est un moyen indépendant, confidentiel et anonyme de signaler des problèmes d'éthique et de conformité. Conformément à notre Code, les employés de partout dans le monde doivent divulguer de bonne foi, sans crainte de représailles, toutes préoccupations, plaintes ou allégations d'actes répréhensibles ou d'inconduite connus ou soupçonnés. Cela peut se faire en ligne ou par téléphone.
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	AtkinsRéalis ne publie pas le nombre total d'incidents, le nombre d'incidents significatifs ni le montant des amendes pour non-respect des lois et règlements, sauf si la législation applicable l'exige, car nous considérons ces informations comme confidentielles. Nous signalons toutefois volontairement les cas de non-conformité environnementale et les amendes qui y sont liées, le cas échéant. Veuillez consulter notre AIR, sous le sous-titre « Incidents environnementaux sur les sites contrôlés ». En 2024, AtkinsRéalis n'a fait l'objet d'aucune mesure d'application de la loi environnementale.
2-28	Adhésions à des associations	Veuillez consulter la section intitulée « Adhésions, associations commerciales et autres parties prenantes externes » de notre rapport 2023 sur le lobbying et les activités politiques, disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2023-fr.pdf

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
GRI 2 Section 5 : Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Tout au long de l'année, nous collaborons avec les parties prenantes et les parties prenantes intéressées en utilisant diverses méthodes. Ces engagements comprennent : > Clients : collaboration et échanges dans le cadre de la réalisation des mandats ; gestion continue des relations ; processus de résolution des plaintes > Employés : Sondages annuels « Vox » sur l'engagement ; activités de formation et de développement ; communications par les médias sociaux internes et les forums en ligne ; réunions d'équipe et rencontres individuelles avec les gestionnaires ; évaluations de performance ; réunions publiques de type « town hall » avec des membres de la haute direction ; Ligne d'assistance téléphonique pour le signalement ; réseaux internes et groupes de soutien mis en place par les employés > Actionnaires, Investisseurs, Analystes : Assemblées annuelles ; conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels et présentations sur le Web ; participation à des conférences ; réunions avec des groupes d'investisseurs > Gouvernements et régulateurs, associations industrielles : Participation à des processus de consultation, des conférences et des événements ; adhésions et participation à des associations industrielles ou commerciales > Organismes communautaires : commandites et dons ; bénévolat des employés ; relations avec les médias > Fournisseurs : processus de demande de propositions ; gestion continue des relations ; évaluation des risques liés aux fournisseurs ; programme de diversité des fournisseurs.
2-30	Conventions collectives	
2-30-a	Employés couverts par des conventions collectives	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données.
2-30-b	Conditions de travail des employés non couvertes	Pour les employés qui ne sont pas couverts par des conventions collectives, les conditions de travail et les conditions d'emploi ne sont pas fondées sur des conventions collectives qui s'appliquent à d'autres employés. Pour plus de détails concernant notre rémunération globale, veuillez consulter la page Web dédiée à l'adresse https://careers.atkinsrealis.com/fr/rewards-and-benefits.
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Veuillez vous reporter à la sous-section intitulée « Processus d'évaluation de matérialité » à la page 41 de notre rapport ESG 2022, disponible à l'adresse: https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/esg-report-2022-fr.pdf .
3-2	Liste des thèmes pertinents	Veuillez consulter l'infographie à la page 1 du présent document. Il n'y a pas eu de changement dans la liste des sujets importants de la Société par rapport à la période de présentation de l'information précédente.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
200	Thèmes économiques	
201	Performance économique 2016	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	
Référence 201-1-a-i	Valeur économique directe générée : produits ;	Veuillez consulter notre CFS, plus précisément les États consolidés du résultat net.
201-1-a-ii	Coûts d'exploitation	Veuillez vous référer à notre CFS, plus précisément à la note 33 « Rémunération », point A) de l'annexe aux états financiers consolidés annuels audités.
	Investissements en faveur de la communauté	Veuillez consulter notre CFS, plus précisément nos États consolidés du résultat net et nos Tableaux consolidés des flux de trésorerie.
	Paievements aux administrations publiques (par pays)	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données.
	Salaires et avantages sociaux des employés	Veuillez consulter les Tableaux consolidés des flux de trésorerie, présentés dans la section États financiers consolidés de notre CFS. Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données par pays.
	Paievements aux bailleurs de fonds	Veuillez consulter les Tableaux consolidés des flux de trésorerie, présentés dans la section États financiers consolidés de notre CFS.
201-1-a-iii	Valeur économique conservée	Veuillez consulter notre CFS, plus précisément les États financiers consolidés.
201-1-b	VEC&D régionale	Pour les revenus régionaux, se reporter à la note 4 des notes afférentes aux États financiers consolidés de 2024, plus précisément à la rubrique « Produits par secteur géographique », présentée dans le CFS. À l'heure actuelle, la Société ne publie pas de ventilation régionale des mesures liées à la valeur distribuée.
201-2	Risques et opportunités liés au changement climatique	Veuillez consulter notre rapport TCFD 2022, plus précisément la section 5 intitulée « Gestion des risques », pp. 59-64.
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Se reporter à la note 30 « Régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi » des notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités, présentées dans le cadre des CFS.
201-4-a	Valeur monétaire de l'aide financière reçue des gouvernements	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
201-4-b	Aide financière gouvernementale par pays	La Société considère que ces informations sont commercialement sensibles.
201-4-c	Aide financière et structure de l'actionnariat	À notre connaissance, et sur la base des divulgations publiques de nos principaux actionnaires, nous croyons qu'aucun gouvernement n'est directement présent dans la structure d'actionnariat d'AtkinsRéalis. Il est à noter que la Caisse de dépôt et placement du Québec (aussi appelée « la Caisse ») est un actionnaire important de la Société. Cet investisseur institutionnel a été fondé par l'Assemblée nationale du Québec. Toutefois, même s'il est responsable devant les autorités gouvernementales, il doit agir « en toute indépendance » conformément aux lois qui le régissent. Notez également que d'autres investisseurs institutionnels fédéraux ou provinciaux, à l'instar de la Caisse, peuvent, de temps à autre, acheter et vendre des actions de AtkinsRéalis. En plus, il est à noter que, conformément à la législation canadienne, seuls les actionnaires qui sont propriétaires bénéficiaires, qui contrôlent ou dirigent, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions de la Société sont légalement tenus de divulguer leurs transactions. Une liste identifiant ces actionnaires, le cas échéant, est publiée chaque année dans notre MPC.
202 Présence sur le marché 2016		
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	La société est principalement une société d'ingénierie et de conception. Par conséquent, la proportion de nos employés rémunérés sur la base des salaires soumis aux règles du salaire minimum n'est pas significative.
202-2	Pourcentage de membres de la haute direction embauchés dans la communauté locale	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces données.
203 Impacts économiques indirects 2016		
203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus	Capital, notre division d'investissement, de financement de projets et de gestion d'actifs, gère un portefeuille d'investissements en infrastructures d'environ 2,4 milliards de dollars*. La Société analyse son chiffre d'affaires et sa marge brute séparément pour les activités d'ingénierie et pour ses investissements (Capital). Toutes les analyses financières présentées dans le Rapport annuel intégré et le rapport de gestion sont clairement identifiées comme étant l'une ou l'autre des deux catégories. Voir notre CFS, plus précisément la note 5, « Investissements de capital » des états financiers consolidés annuels audités, qui présente des informations détaillées sur les investissements. Ces investissements et services sont de nature commerciale. * Juste valeur marchande moyenne selon les calculs des analystes de recherche, au 1er août 2024
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	La Société réévalue actuellement la façon de mieux évaluer cet indicateur, notamment par la mise en place d'un nouveau système de gestion des fournisseurs.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
205	Lutte contre la corruption 2016	
205-1	Évaluation des risques liés à la corruption des opérations	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément dans la sous-section intitulée « Évaluation des risques: voir plus loin ».
205-2	Communication et formation sur la lutte contre la corruption	Veuillez vous référer à notre Rapport sur l'intégrité, plus précisément à la section intitulée « Apprentissage et engagement ».
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément dans la sous-section intitulée « Incidents de corruption avérés ».
206	Comportement anticoncurrentiel	
206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, antitrust et pratiques monopolistiques	Aucune action en justice n'a été intentée ou menée à bien au cours de la période visée par le rapport concernant un comportement anticoncurrentiel et/ou des violations de la législation antitrust et monopolistique. Si de telles actions en justice avaient été ou devaient être intentées par les législateurs, elles seraient divulguées dans notre CFS dans le cadre de la note 31 « Passif éventuel » des états financiers consolidés annuels audités.
207	Fiscalité 2019	
207-1	Approche de la politique fiscale	Veuillez consulter notre stratégie fiscale mondiale à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-2	Gouvernance, contrôle et gestion des risques fiscaux	Veuillez consulter notre stratégie fiscale mondiale à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Veuillez consulter notre stratégie fiscale mondiale à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/documents/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures/tax-strategy-fr.pdf
207-4	Divulcation pays par pays	Comme il est indiqué dans notre CFS, la Société tire la majeure partie de ses revenus consolidés des trois juridictions suivantes : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis. La Société soumet chaque année la déclaration pays par pays (CbCR) à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et aux territoires dans lesquels nous opérons qui n'ont pas de relations d'échange activées avec l'ARC. En raison de la sensibilité des données, le CbCR n'a pas été rendu public. Les informations consolidées concernant le montant des impôts payés sont présentées à la rubrique « Charge d'impôts sur le résultat » de nos « États consolidés du résultat net », présentés dans le cadre du CFSR.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
300	Thèmes environnementaux	
302	Énergie 2016	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Veuillez consulter la section « Gestion de l'empreinte carbone » de notre AIR. Des informations supplémentaires telles que la répartition par type d'énergie et la méthodologie utilisée pour les calculs sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis.
302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	AtkinsRéalis ne compile pas actuellement les données appropriées pour divulguer des informations sur cette mesure.
302-3	Intensité énergétique	Veuillez consulter la section « Gestion de l'empreinte carbone » de notre AIR. Des informations supplémentaires telles que la répartition par type d'énergie et la méthodologie utilisée pour les calculs sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis.
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Veuillez consulter notre rapport CDP.
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	AtkinsRéalis ne compile pas actuellement les données appropriées pour divulguer des informations sur cette mesure.
305	Émissions 2016	
305-1	Émissions directes (Portée 1) de GES	Veuillez consulter la section « Gestion de l'empreinte carbone » de notre AIR. Des informations supplémentaires telles que diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-2	Émissions indirectes (Scope 2) de GES	Veuillez consulter la section « Gestion de l'empreinte carbone » de notre AIR. Des informations supplémentaires telles que diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Portée 3)	Veuillez consulter la section « Gestion de l'empreinte carbone » de notre AIR. Des informations supplémentaires telles que diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-4	Intensité des émissions de GES	Veuillez consulter la section « Gestion de l'empreinte carbone » de notre AIR. Des informations supplémentaires telles que diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis.
305-5	Réduction des émissions de GES	Veuillez consulter la section « Gestion de l'empreinte carbone » de notre AIR. Des informations supplémentaires telles que diverses ventilations et la méthodologie utilisée pour les calculs sont présentées dans le rapport CDP d'AtkinsRéalis.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	La Société ne produit, n'importe ou n'exporte aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.
305-7	Oxydes d'azote (NO _x), oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques	AtkinsRéalis émet d'autres émissions de GES non visées par le protocole de Kyoto, notamment des oxydes d'azote (NO _x) et des oxydes de soufre (SO _x), qui sont liés à son parc de véhicules et à d'autres activités similaires où la combustion est impliquée. Toutefois, le volume d'émissions résultant de ces sources est considéré comme négligeable, ce qui correspond aux activités et opérations menées par une firme d'ingénierie et de conception. De plus, l'entreprise ne possède ni n'exploite aucune des installations tenues de produire une déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).
400 Thèmes sociaux		
401 Emploi 2016		
401-1-a	Nombre total de nouveaux employés embauchés	Veuillez consulter la section intitulée « Offrir l'excellence et stimuler la croissance : un message du président et chef de la direction » dans notre AIR, ainsi que les « Faits saillants financiers ».
401-1-b	Nombre total et taux de roulement du personnel	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données.
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	La Société n'agrège pas ces informations au niveau de l'entreprise, car les avantages varient d'une région à l'autre en fonction de la législation et de l'environnement commercial. Il convient également de noter que toute différence importante liée aux avantages sociaux se ferait entre les employés réguliers et temporaires, plutôt qu'entre les employés à temps plein et à temps partiel.
401-3	Congé parental	À l'heure actuelle, la Société ne suit pas les indicateurs pertinents afin de divulguer correctement à ce sujet.
403 Santé et sécurité au travail 2018		
403-1-a	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SGSST)	En 2018, l'entreprise a adopté un Système Mondial de Gestion de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement (SMGSSE). Tous nos processus HSE sont regroupés dans un seul document appelé le Livre Bleu. Mis à jour annuellement, le Livre Bleu est conforme aux exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015 et de la norme ISO 45001:2018 en matière de santé et de sécurité au travail. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Livre Bleu, accessible au public.

Indicateur du GRI		Divulgaration d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
403-1-b	Portée et description du SGSST	Notre Livre Bleu (introduit sous l'indicateur GRI 403-1-a) est distribué dans l'ensemble de notre organisation, ainsi qu'aux clients et aux entrepreneurs, afin de s'assurer que tout le monde travaille selon les mêmes normes et exigences. Tous les employés et les sites contrôlés d'AtkinsRéalis sont couverts par le SMGSSE. Le SMGSSE supervise les plans SSE des entrepreneurs, les programmes et toutes les politiques et procédures connexes et a préséance en cas de conflit. Les seules exceptions concernent les travailleurs travaillant dans les installations des clients ou sur des sites qui ne sont pas contrôlés par l'entreprise lorsque les attentes en matière de santé et de sécurité sont équivalentes ou supérieures à celles d'AtkinsRéalis, auquel cas le système du client ou du partenaire est respecté. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Livre bleu, accessible au public.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des incidents	Veuillez consulter la section 8.1 « GESTION DES RISQUES » ainsi que la section 12.1 « GESTION DES INCIDENTS » du BlueBook.
403-3-a	Description des fonctions des services de santé au travail	Veuillez consulter notre page web dédiée à l'adresse suivante : https://careers.atkinsrealis.com/fr/employee-wellbeing .
403-4-a	Processus de participation des travailleurs au SGSST	L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail sont sous la responsabilité de l'équipe SSE mondiaux d'AtkinsRéalis, qui compile et valide la pertinence de tous les commentaires reçus des travailleurs et des autres parties prenantes
403-4-b	Responsabilités des comités officiels de santé et de sécurité	Des comités mixtes de santé et de sécurité sont formés sur chaque site d'AtkinsRéalis. Il faut se référer à la législation locale pour obtenir des conseils spécifiques sur les exigences d'adhésion et les responsabilités des comités. Il devrait toujours y avoir une représentation équilibrée entre la direction et les travailleurs au sein du comité afin de s'assurer que les travailleurs sont engagés, consultés et que leurs commentaires sont pris en compte dans le processus décisionnel. Un procès-verbal de chaque réunion est conservé. Sur les projets / opérations où la taille de l'effectif ou la législation ne nécessite pas la mise en place d'un tel comité, les entrepreneurs et l'entreprise communiquent les questions liées à la santé et à la sécurité à leur personnel lors des réunions de type « boîte à outils ».
403-5	Formation en SST offerte aux travailleurs	Tous les employés d'AtkinsRéalis doivent suivre une formation d'intégration au moment de leur embauche et à leur arrivée sur un nouveau chantier contrôlé. Les entrepreneurs se voient également offrir une formation d'initiation spécifique au chantier. Lors de leur embauche, tous les employés doivent également suivre une formation en ligne de sensibilisation à la sécurité des mains. Les huit modules des protocoles de contrôle des risques critiques doivent également être remplis par chaque employé concerné et par les entrepreneurs qui sont sur place pendant plus de 30 jours. D'autres formations spécifiques sont dispensées sur place, en fonction des tâches effectuées. Enfin, tous les visiteurs d'un bureau doivent regarder une vidéo de 15 minutes résumant les caractéristiques de sécurité spécifiques et les exigences du lieu.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Depuis septembre 2018, tous les employés d'AtkinsRéalis's ont accès à un programme d'aide aux employés (PAE). Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le programme offre un service standard, fiable et confidentiel à nos employés à travers le monde, en 28 langues sur le site Web du tiers et dans plus de 75 langues par l'intermédiaire de ses affiliés. Parmi les services offerts, mentionnons : > Service d'écoute téléphonique : fournit un soutien pour un éventail de défis de la vie, y compris les problèmes conjugaux, relationnels et familiaux, le stress, l'anxiété, la dépression, le deuil, la perte, la pression professionnelle et la toxicomanie. > Services de conciliation travail-vie personnelle : met les employés en contact avec des spécialistes qui peuvent fournir des références qualifiées et des ressources personnalisées pour les soins aux enfants et aux aînés, le déménagement, les soins aux animaux de compagnie, la planification des études, la vente d'une maison et plus encore. > Services de bien-être : fournit des outils et des ressources pour vous aider à apporter des changements positifs à votre mode de vie, y compris l'abandon du tabagisme et la gestion du poids. Dans certaines juridictions, l'entreprise offre également l'accès à des services de soins de santé virtuels et à la consultation d'un ergonome. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre page Web dédiée aux bien-être des employés, au : https://careers.atkinsrealis.com/fr/employee-wellbeing.
403-7-a	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail	L'approche de gestion HSE d'AtkinsRéalis' est une approche proactive, systématique et basée sur les risques, et réactive au changement. Pour ce faire, les sites doivent effectuer des évaluations complètes des risques afin de s'assurer que tous les dangers sont identifiés, évalués et examinés afin d'éliminer ou de contrôler efficacement les niveaux de risque. Il s'agit d'une approche à 3 niveaux : > premier niveau : élaboration d'un registre complet des risques afin d'identifier les risques significatifs et leurs mesures de contrôle ; > deuxième niveau : analyse des risques professionnels (JAI) qui consiste en un processus complet d'évaluation des risques destiné à normaliser des méthodes de travail sûres et spécifiques. Les évaluations conjointes doivent être effectuées à l'avance pour les activités de travail identifiées dans le registre des risques ; et enfin, > troisième niveau : comprend le processus StepBack, qui est un outil d'évaluation guidé sur le terrain. Cela incite le personnel et les sous-traitants de l'entreprise à reculer de 2 mètres et à prendre 2 minutes pour réfléchir de manière critique à leur environnement de travail et pour identifier comment ils peuvent se blesser et ce qu'ils peuvent faire pour y remédier.
403-8-a-i	Couverture du SGSST	Tous les employés d'AtkinsRéalis et tous les employés (100 %) des sous-traitants travaillant sur les sites contrôlés par AtkinsRéalis doivent appliquer le Livre Bleu (notre manuel HSE). Dans les cas où les exigences SSE du client sont plus strictes que les nôtres, le système de gestion SSE du client a préséance sur celui d'AtkinsRéalis. Par ailleurs, sur les sites non contrôlés, le système du partenaire en charge de la SSE est mis en place, à condition qu'il soit au moins équivalent au nôtre.

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
403-8-a-ii	Employés couverts par un SGSST vérifié à l'interne	Le nombre de travailleurs liés aux entrepreneurs présents sur les sites contrôlés de l'entreprise change régulièrement (parfois, quotidiennement) en fonction de l'avancement du projet et des tâches réalisées. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de fournir des chiffres définitifs. Cependant, tous les employés (100 %) d'AtkinsRéalis et les travailleurs associés aux sous-traitants présents sur les sites contrôlés font l'objet d'un audit interne.
403-8-a-iii	Employés couverts par un SGSST certifié	Certains sites et unités d'affaires sont certifiés (ISO 14001 et/ou 45001). Ces certifications font l'objet d'un audit externe dans le cadre du processus de certification. La Société ne comptabilise toutefois pas le nombre de chantiers visés par de tels audits.
403-8-b	Exclusions du SGSST	Les seuls salariés exclus sont ceux qui ont été détachés auprès d'un client ou d'un autre tiers. Dans de tels cas, les employés doivent se conformer au système de gestion de l'organisation auprès de laquelle ils sont détachés. Pour plus d'informations sur le champ d'application de notre SMGSSE, veuillez consulter notre Livre bleu.
403-8-c	Informations contextuelles supplémentaires	Pour plus d'informations, veuillez consulter le Livre bleu, notre manuel du système de gestion SSE.
403-9-a et B	Accidents du travail	Veuillez consulter la section « Santé, sécurité et bien-être » de notre AIR.
Référence 403-9-c	Dangers liés au travail	Veuillez consulter la section « Santé, sécurité et bien-être » de notre AIR. AtkinsRéalis a identifié 9 principales causes de blessures graves, chacune d'entre elles étant gérée à l'aide de contrôles des dangers identifiés dans les Protocoles de gestion des risques critiques (PGRC) de l'organisation. i. Ces 9 PGRC ont été établis à partir de l'examen d'incidents antérieurs et d'événements évités de justesse qui avaient ou auraient pu avoir le potentiel de causer des conséquences qui changent la vie ou mettent fin à la vie. ii. En 2024, 14 l'Incident à Potentiel Élevé (HiPo) ont été enregistrés, dont 13 étaient liés au travail sur des sites contrôlés. Chacun des 14 événements HiPo est lié à des contrôles absents ou inefficaces au sein d'un PGRC. iii. Chacun des PGRC aborde les contrôles requis à l'aide de la hiérarchie des contrôles, et des listes de contrôle ont été créées pour appuyer les inspections sur le terrain afin de déterminer et de mesurer la conformité aux PGRC. Ceux-ci sont utilisées pour prévoir les zones d'exposition aux risques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les PGRC et la gestion des risques en matière de santé et de sécurité au travail (SST), veuillez consulter notre Livre bleu.

Indicateur du GRI		Divulgaration d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
403-9-d	Mesures prises pour éliminer les dangers liés au travail	AtkinsRéalis reconnaît que des principes de gestion des risques appropriés (et documentés) sont nécessaires pour tous les risques, y compris les 9 principales causes de blessures graves (véhicules; matières dangereuses; protection de l'équipement; mise hors tension; travail en hauteur; opérations de levage; espace clos; excavations et travaux temporaires). L'objectif de la gestion des risques est d'identifier, de contrôler et de réduire la probabilité d'incidents par l'enquête, l'évaluation et la compréhension des dangers associés à toutes nos activités. L'ordre privilégié pour atténuer les dangers et contrôler les niveaux de risque est le suivant : 1. Élimination : Éliminer complètement le danger. 2. Substitution : Remplacez le matériau ou le processus par un autre, moins dangereux. 3. Ingénierie : Concevoir ou modifier des activités pour réduire l'exposition au danger. 4. Administratif : Mettre en œuvre des procédures pour limiter l'exposition à des conditions ou à des énergies dangereuses (p. ex., calendrier des travaux, politiques, signalisation et pratiques de travail). 5. Équipement de protection individuelle (EPI) : Les dangers sont toujours présents ; L'EPI ne fait que réduire le potentiel de dommages. Ces options peuvent être appliquées individuellement ou en combinaison pour s'assurer que l'exposition aux dangers est aussi faible qu'il est raisonnablement possible de le faire (ALARP). De plus, des listes de contrôle sont utilisées lors des inspections pour s'assurer que les mesures d'atténuation des risques identifiées dans les PGRC (introduites sous l'indicateur 403-9-c ci-dessus) sont mises en œuvre.
403-9-f	Nombre d'heures utilisées pour calculer les taux d'accidents du travail	AtkinsRéalis utilise 200 000 heures travaillées comme dénominateur pour calculer les taux de blessures. Veuillez consulter notre Livre bleu pour plus d'informations.
403-9-f	Exclusions	La divulgation d'AtkinsRéalis comprend : • Toutes les heures travaillées et les blessures subies par les employés à la suite d'événements liés au travail survenus sur des projets contrôlés et non contrôlés, à moins qu'ils n'aient été détachés auprès d'un client. • Les heures de travail et les blessures des entrepreneurs sont incluses sur les sites contrôlés et pour les événements liés au travail seulement. Veuillez consulter notre Livre bleu pour une définition des « sites contrôlés ».
403-10	Mauvaise santé	À l'heure actuelle, la Société ne compile pas de statistiques concernant les « problèmes de santé » des employés ou des sous-traitants. L'entreprise n'a pas encore évalué si cet indicateur est significatif pour son activité.
404 Formation et éducation 2016		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	La Société est actuellement en train d'établir une méthodologie afin de répondre adéquatement à ces questions.
404-2	Programmes de perfectionnement des compétences des employés et d'aide à la transition	Veuillez consulter la section « Perfectionnement du capital humain » de l'AIR, ainsi que notre page web dédiée à la formation et au développement des employés en début de carrière à l'adresse : https://careers.atkinsrealis.com/fr/early-careers

Indicateur du GRI		Divulcation d'AtkinsRéalis pour l'année 2024
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Presque tous les employés admissibles font l'objet d'une évaluation de rendement chaque année. Les employés éligibles comprennent tous les professionnels, gestionnaires, chargés et directeurs de projet.
405 Diversité et égalité des chances 2016		
405-1-a	Diversité des instances de gouvernance	Veuillez consulter notre MPC, en particulier les sections intitulées « Équilibre des genres » et « Personnes des groupes désignés ».
405-1-b	Diversité des employés	Veuillez consulter notre MPC, en particulier les sections intitulées « Équilibre des genres » et « Personnes des groupes désignés ».
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données. En conséquence, la Société publie des rapports annuels intitulés « UK GENDER PAY GAP REPORT » et « IRELAND GENDER PAY GAP REPORT », afin de se conformer aux législations locales. Ces rapports sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/site-services/statutory-and-regulatory-disclosures
415 Politiques publiques 2016		
415-1	Valeur monétaire des contributions politiques financières et en nature	Comme l'indiquent notre Code, notre procédure de conformité (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/compliance-fr.pdf) et notre Rapport 2023 sur le lobbying et les activités politiques d'AtkinsRéalis (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/lobbying-and-political-activities-2023-fr.pdf), les contributions politiques au nom de la Société, que ce soit au niveau fédéral, provincial, étatique ou local, au Canada ou à l'étranger, sont interdites, même dans les cas où elles sont autorisées par loi. Il est interdit au personnel de la Société, y compris les membres du Conseil d'administration, le président et chef de la direction, les membres du comité exécutif, les membres de l'équipe de direction, les employés (réguliers, occasionnels, temporaires, contractuels, à temps plein ou à temps partiel, etc.), les consultants et le personnel prêté, de faire des contributions politiques au nom de la Société, ou d'utiliser leur position pour les solliciter au profit d'un parti politique ou d'un candidat dans quelque pays que ce soit. Il n'y a aucune exception à cette politique. Par ailleurs, tel qu'autorisé par le Conseil d'administration d'AtkinsRéalis, et conformément aux lois électorales fédérales et étatiques pertinentes des États-Unis, le comité d'action politique d'AtkinsRéalis USA Holdings LLC (Atkins PAC) offre aux employés la possibilité de soutenir des candidats politiques, entièrement financés par leurs contributions. L'Atkins PAC est organisé séparément, avec ses propres conseil d'administration et statuts, et n'est pas une filiale d'AtkinsRéalis. Les fonds doivent être collectés et distribués selon les directives de la Commission électorale fédérale des États-Unis (Federal Elections Commission), l'organisme de réglementation indépendant chargé d'administrer et de faire respecter la loi fédérale sur le financement des campagnes électorales, et les lois pertinentes sur le financement des campagnes électorales des différents États. Les contributions à déclarer du Atkins PAC, ainsi que les fonds recueillis et d'autres renseignements se trouvent à l'adresse suivante : https://www.fec.gov/data/committee/C00385989/ (en anglais).

Indice SASB (Engineering & Construction Services)

Indicateur SASB		Divulcation AtkinsRéalis 2024
IF-EN-160a	Impacts environnementaux du développement de projets	
IF-FR-160a 1	Nombre d'incidents de non-conformité aux permis, normes et règlements environnementaux	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément la section intitulée « Incidents environnementaux sur des sites contrôlés ».
IF-EN-160a 2	Discussion sur les processus d'évaluation et de gestion des risques environnementaux associés à la conception, à l'emplacement et à la construction d'un projet	Veuillez consulter notre Livre bleu.
IF-EN-250a	Intégrité structurale et sécurité	
IF-EN-250a 1	Montant des coûts de reprise des travaux liés aux défauts et à la sécurité	AtkinsRéalis ne comptabilise pas les coûts de reprises de travaux liées aux déficiences et à la sécurité à l'échelle de l'entreprise. D'une manière générale, ces coûts sont gérés et absorbés par les coûts du projet. Des efforts seront consacrés à l'évaluation de ces informations au cours des prochaines années afin de déterminer si elles sont significatives pour notre entreprise.
IF-EN-250A 2	Montant total des pertes financières à la suite de poursuites judiciaires associées aux défaillances et aux incidents liés à la sécurité	Aucune perte monétaire importante résultant de procédures judiciaires associées à des défauts et à des incidents liés à la sécurité à divulguer au cours de la période de déclaration. Si de tels coûts étaient engagés, ils seraient pris en compte dans notre CFS.
IF-EN-320a	Santé et sécurité du personnel	
IF-EN-320a.1	(1) Fréquence totale des incidents enregistrables (FIE) et (2) taux d'accidents mortels pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément la section intitulée « Santé, sécurité et bien-être ».

Indicateur SASB		Divulgence AtkinsRéalis 2024
IF-EN-410a	Impacts du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures	
IF-EN-410a.1	Nombre de (1) projets en commande certifiés selon une norme de durabilité multi-attributs d'une tierce partie et (2) projets actifs cherchant à obtenir une telle certification	1) Il convient de noter que la société fournissant principalement des services d'ingénierie et professionnels, le nombre de projets en commande est très limité. Une évaluation est en cours pour déterminer si la mise en service est importante pour notre entreprise. 2) En 2024, la Société a tiré des revenus d'environ 80 projets qui ont reçu ou qui cherchaient à obtenir une certification liée au développement durable, tels que LEED, BREAM, Envision, etc.
IF-EN-410a.2	Discussion sur le processus d'intégration des considérations d'efficacité énergétique et hydrique de la phase d'exploitation dans la planification et la conception du projet	Veuillez visiter notre page Web dédiée à l'ingénierie Net Zero à l'adresse suivante : https://www.engineeringnetzero.com/.
IF-EN-410b	Impacts climatiques de la composition des activités	
IF-EN-410b.1	Montant du carnet de commandes pour (1) les projets liés aux hydrocarbures et (2) les projets d'énergie renouvelable	En 2022, la Société a mis en place un nouvel outil d'agrégation de l'information financière à partir de différents systèmes existants qui étaient utilisés indépendamment par différentes unités commerciales, à la suite d'acquisitions antérieures. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer le Arrière de projets liés aux hydrocarbures et aux projets d'énergie renouvelable dans les années à venir.
IF-EN-410b.2	Montant des annulations de carnet de commandes associées aux projets liés aux hydrocarbures	En 2019, la Société a annoncé sa décision de se départir de ses activités Pétrole et gaz et a confirmé la clôture de la vente dudit fonds de commerce le 15 août 2021. La Société n'a pas contracté de projet majeur en lien avec cette industrie depuis et n'a constaté aucune annulation au cours de l'année 2023. Il convient toutefois de noter qu'AtkinsRéalis, en partenariat avec Dragados et Pennecon, a un contrat en cours avec Cenovus Energy pour construire la structure gravitaire en béton du projet West White Rose, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada. Le projet West White Rose a été suspendu entre mars 2020 et mai 2022, en raison de la pandémie de Covid-19. Les travaux ont depuis repris et, le 15 avril, nous avons marqué l'achèvement officiel de ce projet avec la livraison réussie de la structure gravitaire en béton.

Indicateur SASB		Divulgaration AtkinsRéalis 2024
IF-EN-410b.3	Montant du carnet de commandes pour les projets non liés à l'énergie associés à l'atténuation des changements climatiques	En 2022, la Société a mis en place un nouvel outil permettant d'agréger l'information financière différents systèmes existants qui ont été utilisés indépendamment par différentes unités commerciales, souvent en raison d'acquisitions précédentes. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer l'arriéré pour les projets non énergétiques associés à l'atténuation du changement climatique dans les années à venir.
IF-EN-510a	Éthique des affaires	
IF-EN-510a.1	(1) Nombre de projets actifs et (2) carnet de commandes dans les pays qui occupent les 20 derniers rangs de l'indice de perception de la corruption de Transparency International	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément la section intitulée « Évaluation des risques : voir au-delà des limites ».
IF-EN-510a.2	Montant total des pertes financières à la suite de poursuites judiciaires associées aux accusations de (1) pot-de-vin ou de corruption et (2) aux pratiques anticoncurrentielles	Aucun incident de corruption n'a été constaté en 2023. Veuillez consulter notre AIR, plus précisément la section intitulée « Évaluation des risques : voir au-delà des limites ». Cependant, il convient de noter que la Société a conclu un certain nombre d'ententes de règlement en 2019 et 2022. Le règlement des accusations fédérales avec le Service des poursuites pénales du Canada (« SPPC ») et l'entente de réparation du DPCP avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec ont été entièrement payés au 31 décembre 2024. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la note 31 afférente aux états financiers annuels de 2024.
IF-EN-510a.3	Description des pratiques visant à prévenir (1) les pots-de-vin et la corruption, et (2) les comportements anticoncurrentiels dans les processus d'appel d'offres	Veuillez consulter les sections intitulées « 5.1. Antitrust et concurrence » et « 5.2. Anti-corruption » de notre Code.
IF-EN-000	Mesures des activités	
IF-FR-000. Un	Nombre de projets actifs	En 2022, la Société a mis en place un nouvel outil permettant d'agréger l'information financière de différents systèmes existants qui ont été utilisés indépendamment par différentes unités commerciales, souvent en raison d'acquisitions précédentes. La Société utilisera ce nouveau système pour évaluer le nombre de projets actifs dans les années à venir.

Indicateur SASB		Divulgation AtkinsRéalis 2024
IF-FR-000. B	Nombre de projets en commande	La société fournissant principalement des services d'ingénierie et professionnels, le nombre de projets en commande est très limité. Une évaluation est en cours pour déterminer si la mise en service est importante pour notre entreprise.
IF-FR-000. C	Carnet de commandes total	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément la section intitulée « Faits saillants financiers ».

Indice des services professionnels et commerciaux (SASB)

Indicateur SASB		Divulcation AtkinsRéalis 2023
SV-PS-230A	Sécurité des données	
SV-PS-230A.1	Description de l'approche pour identifier et gérer les risques liés à la sécurité des données	Veuillez consulter notre AIR, en particulier la section intitulée « Conformité des données et cybersécurité ».
SV-PS-230A.2	Description des politiques et des pratiques relatives à la collecte, à l'utilisation et à la conservation des renseignements sur les clients	AtkinsRéalis a adopté une politique de gouvernance des données pour s'assurer que les données restent sécurisées, privées, exactes et disponibles à chaque étape du cycle de vie des données. De plus, la Société a mis en place les documents de gouvernance complémentaires suivants : • Politique de conformité en matière de confidentialité des données pour protéger les droits du personnel, des clients, des fournisseurs et d'autres personnes dont les données personnelles peuvent être traitées par AtkinsRéalis ; atténuer et prévenir le risque de violation de la confidentialité des données ; et fournir un cadre clair pour la définition des exigences en matière de protection des données et de la vie privée • Procédure de cybersécurité et de sécurité des données pour s'assurer que la sensibilité des renseignements d'AtkinsRéalis est évaluée et que le niveau de sécurité approprié est appliqué à ces renseignements. • Calendrier mondial de conservation des données (Instructions de travail). • Exigences de cybersécurité pour les dépositaires de données (Instructions de travail). • Procédure d'utilisation acceptable des technologies.
SV-PS-230A.3	(1) Nombre d'atteintes à la protection des données, (2) pourcentage impliquant des informations commerciales confidentielles (CBI) ou des informations identifiables personnellement (PII), (3) nombre de clients touchés	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données.

SV-PS-330a	Diversité et engagement de la main-d'œuvre	
SV-PS-330a.1	Pourcentage de (1) représentation du genre et (2) représentation du groupe de la diversité pour (a) la haute direction, (b) la direction non exécutive, et (c) tous les autres employés	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément la section intitulée « Personnes des groupes désignés ». La Société évalue actuellement la façon de divulguer correctement d'autres indicateurs de diversité, qui peuvent varier entre les régions et les pays où la Société exerce ses activités.
SV-PS-330A.2	(1) Taux de roulement volontaire et (2) taux de roulement involontaire pour les employés	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue actuellement pas ces données.
SV-PS-330A.3	Engagement des employés en pourcentage	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément la section intitulée « Sondage sur l'engagement des employés ».
SV-PS-510A	Intégrité professionnelle	
SV-PS-510A.1	Description de l'approche visant à garantir l'intégrité professionnelle	AtkinsRéalis vise à maintenir le plus haut niveau d'éthique dans la conduite de ses affaires et dans ses relations avec tous ceux avec qui elle fait des affaires ou est associée - ses employés, ses administrateurs, ses actionnaires, ses clients, ses associés et ses fournisseurs, ainsi qu'avec les gouvernements, les médias et le grand public. Notre intégrité et notre réputation en matière d'éthique font partie de nos atouts les plus précieux. Elles dépendent en dernier ressort des actions que nos employés, nos responsables et administrateurs, nos représentants, nos agents et nos consultants prennent dans le monde entier. Le personnel d'AtkinsRéalis a par conséquent la responsabilité et le devoir de respecter le Code de conduite. Les dispositions de ce code sont obligatoires et le respect intégral du code qui constitue une condition d'emploi est attendu de tous nos employés. Veuillez consulter notre Code et notre rapport sur l'intégrité pour obtenir des informations détaillées. La Société tient également à jour une page Web consacrée à notre programme d'intégrité (à l'adresse: https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/integrity).
SV-PS-510A.2	Montant total des pertes financières à la suite de poursuites judiciaires associées à l'intégrité professionnelle	Les pertes monétaires significatives associées à des procédures judiciaires, des sanctions ou des amendes sont divulguées dans notre rapport de gestion.

SV-PS-000	Mesure des activité	
SV-PS-000. Un	Nombre d'employés : (1) à temps plein et à temps partiel, (2) saisonniers et (3) contractuels	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces informations, la Société considère que ces informations sont sensibles sur le plan commercial.
SV-PS-000. B	Heures travaillées par l'employé, pourcentage facturable	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces informations, la Société considère que ces informations sont sensibles sur le plan commercial.

Indice du Forum économique mondial (WEF)

Indicateur du WEF		Divulcation 2023
Pilier des ressources humaines		
Dignité et égalité		
Diversité et inclusion (%)	Pourcentage d'employés par catégorie d'employés, par groupe d'âge, par sexe et par autre indicateur de diversité (par exemple, l'origine ethnique)	Veuillez consulter notre MPC, plus précisément la section intitulée « Personnes des groupes désignés ». La Société évalue actuellement la façon d'évaluer correctement d'autres indicateurs de diversité, qui peuvent varier entre les régions et les pays où la Société exerce ses activités.
Égalité salariale	Ratio du salaire et de la rémunération de base pour chaque catégorie professionnelle selon les principaux sites opérationnels, dans les domaines prioritaires en termes d'égalité, soit : femmes par rapport aux hommes, groupes ethniques minoritaires par rapport aux principaux groupes ethniques, et autres domaines pertinents en matière d'égalité	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces informations, la Société considère que ces informations sont sensibles sur le plan commercial.
Niveau de salaire (%)	Ratios du salaire standard d'entrée par sexe par rapport au salaire minimum local	La société est principalement une société d'ingénierie et de conception. Par conséquent, il n'y a pas une proportion importante de nos employés rémunérés sur la base des salaires soumis aux règles du salaire minimum.
	Ratio de la rémunération annuelle totale du chef de la direction par rapport à la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (à l'exclusion du chef de la direction)	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces informations, la Société considère que ces informations sont sensibles sur le plan commercial.

Indicateur du WEF	Divulgarion 2023
Risque d'incidents de travail des enfants, forcé ou obligatoire	Une explication des opérations et des fournisseurs considérés comme présentant un risque important d'incidents de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire. De tels risques pourraient apparaître en fonction du type d'exploitation (par exemple, l'usine de fabrication) et du type de fournisseur ; ou des pays ou des zones géographiques dont les activités et les fournisseurs sont considérés comme à risque. AtkinsRéalis effectue une évaluation des risques de conformité (ERC) tous les 18 mois. L'ERC est conçue pour nous aider à mieux comprendre les risques auxquels nos activités commerciales peuvent être confrontées. L'objectif est de : • Produire des informations ciblées et exploitables lors de la définition des risques ; • Déterminer les mesures correctives connexes au sein de l'organisation ; et • Permettre à la haute direction de vérifier périodiquement l'avancement des correctifs. Nous déterminons les pays ciblés à l'aide d'indicateurs de risque clés, notamment les effectifs, l'indice de perception de la corruption de Transparency International, les mesures d'application de la FCPA/UKBA, le revenu par pays, l'indice mondial de l'esclavage et le nombre d'ouvriers. Dans ces pays, nous diffusons une enquête sur les risques auprès des principaux managers couvrant les pots-de-vin et la corruption, l'esclavage moderne, l'antitrust, le lobbying et la conformité des données. Les résultats sont ensuite résumés et discutés avec la direction opérationnelle et la haute direction. Afin d'atténuer les risques de travail forcé et d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement, nous exigeons de tous les fournisseurs qu'ils se conforment à notre Code de conduite des contreparties. Pour plus d'informations, consultez notre : • Code de conduite des contreparties (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf) ; • Politique des droits de la personne (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/human-rights-policy-fr.pdf) ; • Déclaration de 2024 sur l'esclavage moderne et la traite de personnes (https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/modern-slavery-statement-fr.pdf).

Indicateur du WEF		Divulcation 2023
Santé et bien-être		
Santé et sécurité (%)	Le nombre et le taux de décès dus à des accidents du travail ; les accidents du travail à haut risque (à l'exclusion des décès) ; accidents du travail enregistrables, principaux types d'accidents du travail ; et le nombre d'heures travaillées	Veuillez consulter notre AIR, plus précisément la section intitulée « Santé, sécurité et bien-être ».
	Une explication de la façon dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services de médecine et de soins de santé non professionnels et de l'étendue de l'accès offert aux employés et aux travailleurs.	Veuillez consulter l'indicateur GRI #403-6 ci-dessus.
Compétences pour l'avenir		
Formation dispensée (#)	Nombre moyen d'heures de formation par personne que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période visée par le rapport, par sexe et catégorie d'employés (nombre total de formations dispensées aux employés divisé par le nombre d'employés)	La Société est actuellement en train d'établir une méthodologie afin de répondre adéquatement à ces questions.
	Dépenses moyennes de formation et de développement par employé à temps plein	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces informations, la Société considère que ces informations sont sensibles sur le plan commercial.

Indicateur du WEF		Divulcation 2023
Pilier de la planète		
Changement climatique		
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Pour tous les gaz à effet de serre pertinents (par ex., dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, fréons, etc.), déclarer en tonnes métriques d'émissions d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO ₂ e) les émissions de portées 1 et 2 telles que définies par le protocole sur les GES	Veuillez consulter l'indicateur GRI #305-1 à 305-5, ci-dessus
	Estimer et déclarer les émissions en amont et en aval (portée 3 telle que définie par le protocole sur les GES), s'il y a lieu	
Mise en œuvre des recommandations du GIFCC	Mettre pleinement en œuvre les recommandations du rapport GIFCC	Veuillez consulter notre rapport TCFD 2022 .
Disponibilité de l'eau douce		
Consommation et prélèvement d'eau dans les zones de stress hydrique	Déclarer les exploitations où la quantité d'eau consommée ou prélevée est importante, et indiquer les : mégalitres d'eau prélevée, mégalitres d'eau consommés, et le pourcentage de chacun dans les régions où le stress hydrique moyen est élevé ou extrêmement élevé, selon l'Atlas des risques liés à l'eau de l'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI)	La société étant principalement une société de conseil en ingénierie, l'eau provient principalement des réseaux de distribution municipaux, utilisée dans ses bureaux à des fins domestiques et de consommation, et rejetée dans les égouts municipaux. Tous les sites AtkinsRéalis fonctionnent conformément à la législation locale. Par conséquent, la consommation d'eau dans le cadre de nos activités n'est pas considérée comme significative à l'heure actuelle.
	Estimer et communiquer les mêmes informations pour l'ensemble de la chaîne de valeur (en amont et en aval) le cas échéant	L'utilisation de l'eau dans notre chaîne d'approvisionnement n'est pas considérée comme significative à l'heure actuelle.

Indicateur du WEF		Divulgation 2023
Perte de nature		
Utilisation des terres et sensibilité écologique	Déclarer le nombre et la superficie (en hectares) des sites possédés, loués ou gérés dans des zones protégées ou adjacentes à des zones clés pour la biodiversité (ZCB).	L'utilisation des terres n'est pas considérée comme significative à l'heure actuelle.
Mesures de prospérité		
Vitalité communautaire et sociale		
Total de l'impôt payé	L'impôt global payé par l'entreprise, y compris l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt foncier, la TVA et autres taxes de vente non déductibles, les charges sociales payées par l'employeur, et les autres taxes et impôts qui constituent des coûts pour l'entreprise, par catégorie d'impôts	Les informations consolidées concernant le montant des impôts payés sont présentées sous la rubrique « Charge d'impôts sur le résultat » des « États consolidés du résultat net », qui peuvent être consultés dans notre CFS.
Création d'emplois et de richesses		
Nombre absolu d'emplois et taux d'embauches	Nombre total et pourcentage de salariés nouvellement embauchés au cours de la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces informations, la Société considère que ces informations sont sensibles sur le plan commercial.
	Taux de roulement du personnel en nombre et en pourcentage pendant la période de rapport, par tranche d'âge, par sexe et autres indicateurs de diversité, ainsi que par zone géographique	Sauf s'il s'agit d'une question de notoriété publique, AtkinsRéalis ne divulgue pas ces informations, la Société considère que ces informations sont sensibles sur le plan commercial.

Indicateur du WEF		Divulcation 2023
Contribution économique	Valeur économique directe générée et distribuée (EVG&D) – sur la base de la comptabilité d'exercice, couvrant les composants de base des opérations mondiales de l'organisation, idéalement répartis entre : • Revenu • Coûts d'exploitation • Salaires et avantages sociaux des employés • Paiements aux bailleurs de fonds • Paiements au gouvernement • Investissement communautaire	Veuillez consulter notre CFS. plus précisément les États consolidés du résultat net.
	Aide financière reçue du gouvernement : valeur monétaire totale de l'aide financière fournie à l'organisation par quelque gouvernement que ce soit durant la période de rapport	Veuillez consulter l'indicateur GRI #201-4 ci-dessus.
L'innovation dans de meilleurs produits et services		
Total des dépenses de R-D (\$)	Coûts totaux liés à la recherche et au développement	À l'heure actuelle, la recherche et le développement sont intégrés aux coûts opérationnels et ne sont pas agrégés au niveau de l'entreprise.

Indicateur du WEF		Divulgarion 2023
Création de richesses et d'emplois		
Communication de l'information sur les contributions financières aux investissements	Présentation des dépenses d'investissements (CAPEX) moins l'amortissement, appuyée par une description de la stratégie d'investissement de l'entreprise	Veuillez consulter notre CFS. plus précisément les États consolidés du résultat net.
	Présentation des rachats d'actions et des paiements de dividendes, appuyée par une description de la stratégie de l'entreprise en matière de rendement du capital pour les actionnaires	Pour connaître notre programme de rachat d'actions, veuillez consulter notre page web dédiée à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/shareholder-information/share-buy-back-program. Par ailleurs, il est à noter que la Société a annoncé une période de rachat d'actions débutant le 8 mars 2024, ainsi que le 17 mars 2025. Pour plus d'informations, veuillez consulter les communiqués de presse correspondants disponibles à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/press-releases/2024/01-03-2024-a ; et https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/press-releases/2025/2025-03-13-a. Les dividendes sont annoncés trimestriellement via le communiqué de presse sur les résultats financiers. Voir ci-dessous l'exemple du T2 2024 : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/media/press-releases/2024/09-08-2024 Pour connaître les dividendes versés aux actionnaires d'AtkinsRéalis en 2024, veuillez consulter les Tableaux consolidés des flux de trésorerie, présenté dans notre CFS. En outre, l'historique des dividendes de la Société est disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/shareholder-information/dividend-history. La restitution de capital aux actionnaires par le biais de rachats d'actions fait partie de notre stratégie commerciale mondiale, disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/corporate-overview/business-strategy. La stratégie a également été présentée lors de la Journée des investisseurs de juin 2024. La présentation et la transcription se trouvent à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/investors/2024-investor-day.

Indicateur du WEF		Divulgarion 2023
Principes de mesure de la gouvernance		
Comportement éthique		
Lutte contre la corruption	Pourcentage total des membres de l'instance de gouvernance, des employés et des partenaires d'affaires qui ont reçu une formation sur les politiques et procédures de l'organisation en matière de lutte contre la corruption, réparti par région	Lorsqu'ils deviennent membres du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent une trousse d'intégration détaillée avec des documents administratifs à remplir et sont invités à suivre leur formation et leur certification obligatoires sur le code de conduite. Voir aussi notre MPC, plus précisément la section intitulée « Indépendance ». La formation annuelle et la certification selon notre code de conduite sont une condition d'emploi et font partie intégrante de notre programme d'intégration des employés. Notre rapport sur l'intégrité 2023 (disponible à l'adresse : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf) présente un tableau de formations plus spécifiques en éthique et intégrité offertes aux employés en fonction de leur rôle, voir la section intitulée « Apprentissage et engagement ». Comme indiqué dans notre Code de conduite des contreparties (disponible à l'adresse https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/counterparty-code-conduct-fr.pdf), toutes les contreparties, y compris les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les sous-traitants et les représentants, doivent adhérer aux principes exprimés dans le présent document et les partager. Les contreparties doivent également fournir à leurs employés suffisamment d'informations et de formation pour s'assurer qu'ils comprennent et respectent les obligations énoncées dans le présent Code de conduite.
	Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours, mais liés aux années précédentes	Veuillez consulter l'indicateur GRI #205-3 ci-dessus.
	Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours, liés à cette année	Veuillez consulter l'indicateur GRI #205-3 ci-dessus.

Indicateur du WEF		Divulgarion 2023
	Présenter les initiatives et l'engagement des parties prenantes pour améliorer l'environnement opérationnel et la culture d'ensemble dans un objectif de lutte contre la	Veillez consulter nos activités de sensibilisation présentées dans la section intitulée « Au-delà d'AtkinsRéalis » de notre rapport sur l'intégrité 2023 (disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/report/integrity-annual-report-fr.pdf).
Mécanisme de conseils en matière d'éthique et de signalement confidentiels	Une description des mécanismes internes et externes de recherche de conseils sur le comportement éthique et légal et l'intégrité organisationnelle	Veillez consulter nos Faits saillants sur l'intégrité, plus précisément dans la section intitulée « Détecter », disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/integrity-highlights-fr.pdf
	Une description des mécanismes internes et externes de signalement des préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou légal et à l'intégrité organisationnelle.	Veillez consulter nos Faits saillants sur l'intégrité, plus précisément dans la sous-section « Canaux de signalement des inconduites et de recherche de conseils », disponible à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/policy/integrity-highlights-fr.pdf
Objet de la gouvernance		
Raison d'être	La raison d'être déclarée de l'entreprise, qui est l'expression des moyens par lesquels une entreprise propose des solutions à des problèmes économiques, environnementaux et sociaux	L'objectif d'AtkinsRéalis est de « concevoir un avenir meilleur pour notre planète et ses habitants ». Veillez consulter notre page web dédiée à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/fr-FR/about/our-purpose.

Indicateur du WEF		Divulcation 2023
Qualité du Conseil d'administration		
Composition de l'instance de gouvernance	Composition de l'instance de gouvernance la plus élevée et de ses comités, par : compétences relatives aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux; postes d'administration ou de non- cadres; indépendance; mandat au sein de l'instance de gouvernance; nombre d'autres postes et engagements importants de chacun de ses membres individuels, et la nature de ces engagements; sexe; appartenance à des groupes sociaux sous-représentés; représentation des parties prenantes	L'organe de gouvernance le plus élevé d'AtkinsRéalis est son Conseil d'administration. Une biographie des membres actuels du conseil d'administration est disponible sur notre page Web dédiée à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/en/about/our-leadership. Plus précisément en ce qui concerne les articles énumérés : Compétence : Veuillez consulter la matrice des aptitudes/compétences présentée dans notre MPC. Indépendance : À l'exception de notre président et chef de la direction, tous les membres du conseil d'administration sont indépendants. Par ailleurs, chaque Comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants selon les critères d'indépendance adoptés par le Conseil d'administration. Veuillez consulter notre section MPC intitulée « Indépendance ». Ancienneté : L'ancienneté de chaque administrateur est présentée dans sa biographie respective, voir la section intitulée « Informations sur nos candidats au poste d'administrateur » dans notre MPC. La durée moyenne du mandat de tous les membres du conseil d'administration ainsi que les directives de départ à la retraite, sont présentées dans la section intitulée « Durée du mandat et retraite des administrateurs » de notre MP. Autres engagements : Les engagements supplémentaires de chaque administrateur, le cas échéant, sont présentés dans leur biographie respective, voir la section intitulée « Informations sur nos candidats au poste d'administrateur » dans notre MPC. Les lignes directrices sur la disponibilité des administrateurs décrivent le nombre maximal d'engagements supplémentaires qu'un administrateur peut avoir, tout en étant considéré comme suffisamment disponible pour remplir son mandat en tant que membre du Conseil d'administration d'AtkinsRéalis. Critères de genre et autres critères de diversité : Veuillez consulter la section intitulée « Personnes des groupes désignés » dans notre MPC.
Surveillance des risques et des opportunités		

Indicateur du WEF		Divulgarion 2023
Intégration des risques et des opportunités dans les processus d'affaires	Présentation des facteurs de risque et des occasions propres à l'entreprise, indiquant clairement et de manière spécifique les principaux risques importants auxquels l'entreprise est confrontée (par opposition aux risques généraux propres au secteur dans son ensemble) ainsi que les occasions qui s'offrent à elle; la tolérance de l'entreprise à l'égard des risques présentés; la façon dont ces risques et occasions ont évolué au fil du temps; et la réponse de l'entreprise à ces changements. La présentation de ces occasions et de ces risques devrait intégrer les enjeux économiques, environnementaux et sociaux matériels, y compris les changements climatiques et l'intendance des données	Veillez consulter la section « Gestion des risques : La résilience en action » de notre AIR, ainsi que la section 14 « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion.
Engagement des parties prenantes		
Enjeux importants ayant une incidence sur les parties prenantes	Une liste des enjeux importants pour les principales parties prenantes et l'entreprise, la façon dont ces enjeux ont été déterminés, et la façon dont les parties prenantes ont été mobilisées.	Veillez consulter notre liste de sujets importants à l'adresse suivante : https://www.atkinsrealis.com/~media/Files/A/atkinsrealis/download-centre/fr/supporting-document/esg-our-focus-areas-fr.pdf .